

MM. Joël Lecussan et Pascal Pesez
Co-présidents de la FRAAP
Fédération des Réseaux et associations d'Artistes Plasticiens
54 bis rue David d'Angers
75019 Paris

M. François Hollande
Président de la
République
Palais de l'Élysée
55 rue Faubourg
Saint-Honoré
75008 Paris

Paris,
Le 08 mars 2016

Objet : La situation des arts visuels en France

Monsieur le président de la République,

Lors de notre interpellation faite aux candidats à l'élection présidentielle de 2012 vous affirmiez « *partager notre analyse sur la situation actuelle des arts plastiques et des difficultés que rencontrent les artistes et leurs associations* ». Quatre ans après, nous sommes au regret de constater que peu d'évolutions sont intervenues concernant notre secteur confirmant ainsi que les ministres successifs de la Culture « *n'ont pas donné un contenu opérationnel aux orientations* » que vous préconisiez alors.

Dans un contexte calendaire de plus en plus contraint et celui de la nomination au Ministère de la Culture et de la Communication de Madame Audrey Azoulay – précédemment conseillère culture à vos côtés-, nous nous voyons dans l'obligation de vous interpellier à nouveau afin que vous soyez garant de vos engagements pour la mise en place de mesures opérationnelles. Nous revenons donc vers vous pour évoquer trois points qui ressurgissent de façon récurrente et entraînent une réelle stagnation de nos activités :

- En premier lieu, nous souhaitons revenir sur un de vos engagements. Vous nous répondiez à propos de la rémunération des artistes plasticiens : « *Il ne peut y avoir de création indépendante sans une juste rémunération du travail artistique. [...] Le droit de présentation publique doit être appliqué et par conséquent la présentation publique rémunérée* ». Nous ne pouvons que constater que ce droit n'est toujours pas appliqué et que les artistes-auteurs sont toujours dans l'incapacité de se faire rémunérer à la hauteur de leur travail. Nous avons alerté à plusieurs reprises les ministres en charge de la Culture à ce propos, sans obtenir de réponse convaincante, ni d'action efficace.
- Nous pointons depuis plusieurs années un défaut structurel de concertation et de régulation au sein du champ spécifique des arts visuels, faute d'instance nationale

ad hoc (comme le CNPS pour le spectacle vivant).

L'ensemble des acteurs du secteur — CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain), CPGA (Comité Professionnel des Galeries d'Art), FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens), USOPAV (Union des Syndicats et Organisations Professionnelles des Arts Visuels) — a instamment demandé que soit mis en place un Conseil national des professions des arts visuels. Cette demande a fini par être entendue. Mais nous attendons toujours, malgré nos courriers de rappel aux ministres de la Culture et au Premier Ministre, que les actes suivent les engagements.

- D'autre part, nous sommes très inquiets pour la situation - ou peut-être devrions nous dire pour la disparition programmée - de nombres de lieux de diffusion de l'art contemporain qui subissent le désengagement des collectivités, retrait que celles-ci justifient bien souvent par le désengagement de l'Etat. Les alertes, qui nous parviennent de nombre de nos associations d'artistes sur leur situation financière de plus en plus précaire, la baisse ou la cessation obligée de leurs activités et le licenciement de leurs quelques salariés, montrent clairement que le tissu associatif des arts plastiques est proche de l'effondrement. Faut-il rappeler que pour les artistes plasticiens, ces associations sont les premières à diffuser leur travail dans toutes les régions ? Faut-il rappeler que la FRAAP est l'unique réseau national d'économie sociale et solidaire des arts plastiques et qu'elle regroupe plus de 170 lieux intermédiaires et indépendants qui maillent l'ensemble du territoire ?

C'est dans cette situation d'urgence que nous sommes obligés de faire appel à vous, Monsieur le Président. Il est absolument indispensable de prendre les mesures nécessaires à la survie quotidienne aussi bien des artistes que de leurs associations et d'établir une véritable coopération avec le ministère de la Culture afin de trouver des solutions concrètes et efficaces sur le long terme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le président de la République, en l'assurance de notre considération distinguée.

Copie à M. le Premier ministre et à Mme la Ministre de la Culture et de la Communication